



1ère année

Matières		Choix	ECTS	COEFF	VH
SEMESTRE 1 (30 ECTS)			30	30	261
2 EC composés de 1 CM + 1 MA			16	16	102
U.E.1 Fondamentale	CM Droit fiscal des affaires		8	4	36
	MA Droit fiscal des affaires			4	15
	CM Droit de la concurrence & de la distribution		8	4	36
	MA Droit de la concurrence & de la distribution			4	15
Composée de 2 EC			6	6	72
2 CM à choisir dans la liste principale :					
U.E 2 Fondamentale	Et/ou Droit des contrats spéciaux		3	3	36
	Et/ou Droit international privé général		3	3	36
	Et/ou Droit du travail approfondi		3	3	36
	Et/ou Droit du commerce international		3	3	36
	Et/ou Droit financier		3	3	36
Composée de 3 EC (2 CM + 1 MA de langue étrangère)			8	8	87
2 CM à choisir dans la liste complémentaire ci-après ou dans la liste principale ci-dessus :					
U.E 3 Complémentaire	Et/ou Droit pénal du travail		3	3	36
	Et/ou Voies d'exécution		3	3	36
	Et/ou Droit des assurances		3	3	36
	Et/ou Droit de la propriété intellectuelle		3	3	36
	Et/ou Droit pénal européen		3	3	36
			3	3	36
			3	3	36
Choisir 1 TD de langue étrangère entre :					
	Anglais		2	2	15
	Allemand		2	2	15
	Espagnol		2	2	15
Unité libre, ouverture professionnelle, culturelle, Enseignements ou activités complémentaires					
U.E 4 Facultative	Liste 1				
	Stage en droit				
	2 nd MA de langue :				
				
	Autre enseignement suivi dans l'UFR Droit (intitulé) :				
				
	Enseignement suivi dans un autre UFR (intitulé & UFR/Service)				
				
	Conférences de culture générale de l'UFR de droit				
	Liste 2 : Autre activité suivie à l'UCP				
Associative					
Sportive					
Culturelle (ces activités doivent faire l'objet d'une évaluation)					

Légende : UE : Unité d'enseignement - ECTS : Systeme de Transfert de Crédits Europeeens - EC : Elements constitutifs

COEFF : Coefficient - VOL : Volume horaire - SEM : séminaire

* Les points bonus sont ajoutés au total des points après application des coefficients suivant le barème ci-dessous

10 & 11/20 = 1 point - 12/20 = 2 points - 13/20 = 3 points - 14 & 15/20 = 4 points - 16 & 17/20 = 5 points - 18 à 20/20 = 6 points



1ère année

Matières		Choix	ECTS	COEFF	VH	
SEMESTRE 2 (30 ECTS)			30	30	261	
2 EC composés de 1 CM + 1 MA			16	16	102	
U.E. 1 Fondamentale	CM Droit des entreprises en difficulté		8	4	36	
	MA Droit des entreprises en difficulté			4	15	
	CM Droit Bancaire		8	4	36	
	MA Droit Bancaire			4	15	
Composée de 2 EC			6	6	72	
2 CM à choisir dans la liste principale :						
U.E 2 Fondamentale	Et/ou Droit social international & européen		3	3	36	
	Et/ou Droit pénal des affaires		3	3	36	
	Et/ou Droit fiscal international & européen		3	3	36	
	Et/ou Procédure pénale		3	3	36	
	Et/ou Fiscalité & finance des entreprises		3	3	36	
Composée de 3 EC (2 CM + 1 MA Anglais)			8	8	87	
2 CM à choisir dans la liste complémentaire ci-après ou dans la liste principale ci-dessus :						
U.E 3 Complémentaire	Et/ou Droit de la sécurité sociale		3	3	36	
	Et/ou Droit international privé spécial		3	3	36	
	Et/ou Droit matériel de l'Union Européenne		3	3	36	
	Et/ou Droit immobilier		3	3	36	
	Et/ou Criminologie		3	3	36	
	Et/ou Droit de l'environnement		3	3	36	
	Et/ou Droit public des contrats		3	3	36	
			3	3	36	
			3	3	36	
			3	3	36	
Choisir 1 TD de langue étrangère entre :						
	Anglais		2	2	15	
	Allemand		2	2	15	
	Espagnol		2	2	15	
Unité libre, ouverture professionnelle, culturelle, Enseignements ou activités complémentaires avec points bonus* à choisir dans les listes suivantes						
U.E 5 Facultative	Liste 1					
		Stage en droit				
		2 nd MA de langue :				
		Autre enseignement suivi dans l'UFR Droit (intitulé) :				
					
		Enseignement suivi dans un autre UFR (intitulé & UFR/Service)				
					
		Conférences de culture générale de l'UFR de droit				
		Liste 2 : Autre activité suivie à l'UCP				
		Associative				
	Sportive					
	Culturelle (ces activités doivent faire l'objet d'une évaluation)					

Legende : UE : Unité d'enseignement - ECTS : Systeme de Transfert de Credits Europeeens - EC : Elements constitutifs

COEFF : Coefficient - VOL : Volume horaire - SEM : séminaire

* Les points bonus sont ajoutés au total des points après application des coefficients suivant le barème ci-dessous

10 & 11/20 = 1 point - 12/20 = 2 points - 13/20 = 3 points - 14 & 15/20 = 4 points - 16 & 17/20 = 5 points - 18 à 20/20 = 6 points